



COMMUNIQUE FINANCIER  
INFORMATION FINANCIERE TRIMESTRIELLE AU 31 MARS 2024<sup>1</sup>

Tremblay-en-France, le 26 avril 2024

Aéroports de Paris SA

**Croissance solide du chiffre d'affaires au 1<sup>er</sup> trimestre 2024**  
**Groupe ADP confirme ses objectifs**

**Le chiffre d'affaires consolidé du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 est en hausse de + 10,9 % par rapport à la même période en 2023, à 1 324 M€.**

- ◆ Le segment Activités aéronautiques croît de + 4,0 %, en ligne avec le trafic passagers à Paris (+ 4,4 %).
- ◆ Le segment Commerces & Services poursuit sa bonne dynamique (+ 11,1 %), bénéficiant de la croissance du trafic à Paris et d'un CA / Pax Extime Paris<sup>2</sup>, en hausse de + 7,8 %, à 32,7 euros pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2024.
- ◆ Le segment Immobilier est en croissance de + 4,0 %, sous l'effet d'actifs livrés et acquis, et de clauses d'indexation des loyers.
- ◆ Le segment International & développements aéroportuaires enregistre la plus forte progression (+ 21,3 %), porté par la forte croissance du trafic de TAV Airports (+ 21,8 %).

**Les hypothèses de trafic, prévisions et objectifs financiers pour 2024-2025 sont confirmés.**

Sauf indication contraire, les variations sont exprimées par comparaison avec le 1<sup>er</sup> trimestre 2023.  
Les définitions des indicateurs opérationnels et financiers figurent en annexe 1.

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ – DONNÉES CLÉS

En millions d'euros	T1 2024	T1 2023	Var. 2024/2023	
<b>Chiffre d'affaires<sup>3</sup></b>	<b>1 324 M€</b>	<b>1 194 M€</b>	<b>+ 130 M€</b>	<b>+ 10,9 %</b>
dont Activités aéronautiques	<b>447 M€</b>	430 M€	+ 17 M€	+ 4,0 %
dont Commerces et services	<b>426 M€</b>	384 M€	+ 42 M€	+ 11,1 %
dont Immobilier	<b>97 M€</b>	93 M€	+ 4 M€	+ 4,0 %
dont International & développements aéro.	<b>389 M€</b>	321 M€	+ 68 M€	+ 21,3 %

INDICATEURS OPERATIONNELS

	T1 2024	T1 2023	Var. 2024/2023	
<b>Trafic du Groupe ADP<sup>4</sup></b>	<b>77,1 Mpax</b>	69,3 MPax	+ 7,8 MPax	+ 11,3 %
<b>Trafic de Paris Aéroport</b>	<b>22,0 Mpax</b>	21,0 MPax	+ 0,9 MPax	+ 4,4 %

  

	T1 2024	T1 2023	Var. 2024/2023	
<b>CA / Pax Extime Paris</b>	<b>32,7 €</b>	<b>30,3 €</b>	+ 2,4 €	+ 7,8 %

<sup>1</sup> Ce document est établi volontairement par Aéroports de Paris. Voir l'article 10 de la position-recommandation de l'AMF – Guide de l'information périodique des sociétés cotées (DOC-2016-05, dernièrement modifié le 28 juillet 2023).

<sup>2</sup> Chiffre d'affaires dans les activités en zone réservée : Boutiques, bars & restaurants, bureaux de change & détaxe, salons commerciaux, accueils VIP, publicité et autres services payants en zone réservée, divisé par le nombre de passagers au départ à Paris Aéroport.

<sup>3</sup> Avant éliminations inter-segment, voir en page 4 du présent communiqué pour le détail du chiffre d'affaires consolidé.

<sup>4</sup> Le trafic groupe intègre les aéroports opérés par le Groupe ADP en pleine propriété (y compris Almaty) ou en concession, accueillant du trafic commercial régulier de passagers, à l'exclusion des aéroports sous contrat de gestion. L'historique du trafic depuis 2019 des différentes plateformes du groupe est disponible sur le [site internet de la société](#).

**Augustin de Romanet, Président-directeur général, a déclaré :**

« Au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 nous avons accueilli 77,1 millions de passagers dans l'ensemble des aéroports du Groupe ADP, soit + 11,3 % de plus qu'à la même période en 2023. À Paris Aéroport, le trafic est en hausse de + 4,4 %, avec 22,0 millions de passagers. Cette dynamique, conforme à nos hypothèses, et la bonne performance des activités commerciales à Paris, nous permettent d'enregistrer une solide croissance du chiffre d'affaires consolidé de + 10,9 %, qui atteint 1 324 millions d'euros. Tous les segments d'activités progressent, et tout particulièrement la contribution des activités internationales, portée par la forte dynamique du trafic de TAV Airports. Nous confirmons nos objectifs financiers 2024-2025. En ce début d'année, les équipes du Groupe ADP sont pleinement mobilisées et se tiennent prêtes à accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Nous avons par ailleurs initié à Paris-Orly une concertation publique volontaire, une étape déterminante pour faire de cette plateforme un précurseur de la transformation industrielle et environnementale portée dans notre feuille de route stratégique 2025 *Pioneers*. »

## Commentaires sur l'actualité du groupe

---

### **Avancement du projet de fusion entre GIL & GAL**

La préparation de l'opération de fusion entre GIL & GAL visant à former une holding aéroportuaire cotée sur les marchés financiers indiens (voir le [communiqué de presse du 19 mars 2023](#)) se poursuit comme prévu.

La fusion projetée permettra de simplifier et clarifier la structure capitalistique des actifs aéroportuaires, de révéler pleinement la valeur de GAL et de faire de la société fusionnée une plateforme de développement plus agile pour saisir de nouvelles opportunités en Inde et en Asie du Sud-Est.

La réalisation de l'opération devrait intervenir au 1<sup>er</sup> semestre 2024. Il est rappelé que la fusion conduira, au moment de sa réalisation, à l'enregistrement d'une charge non-cash, traduisant d'une part un changement d'intérêt économique du Groupe ADP (intégrant le règlement des clauses de *ratchets* et une prime de liquidité) et d'autre part l'intégration des actifs, hors GAL, de New GIL, dont la valeur nette sera négative à la date de la fusion.

Cette charge était estimée à environ 100 millions d'euros lors de la conclusion de l'accord, en mars 2023. Son montant définitif sera déterminé à la date de fusion effective et est donc susceptible d'évoluer à la hausse, notamment au regard de la valorisation boursière de GIL.

### **Concertation volontaire du public relative au projet "Paris-Orly 2035"**

Le 26 février 2024, Groupe ADP a initié une concertation volontaire du public sur le projet d'aménagement « Paris-Orly 2035 » concernant la plateforme aéroportuaire de Paris-Orly. Cette concertation, permettant de recueillir l'avis des parties prenantes et notamment des riverains de la plateforme aéroportuaire, s'achèvera le 26 mai 2024.

Le projet Paris-Orly 2035 est l'incarnation du nouveau modèle aéroportuaire porté par l'exigence environnementale et de qualité de service du Groupe ADP.

Les éléments du projet ainsi présentés, notamment les montants d'investissements, constituent des hypothèses de travail et sont susceptibles d'évoluer dans le cadre de la concertation en cours ainsi que lors des procédures d'autorisations environnementales consécutives à la réalisation de la concertation.

### **Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration et de ses censeurs**

#### **Propositions du Conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires convoquée le 21 mai 2024**

Afin d'assurer la continuité de son fonctionnement après l'arrivée à terme des mandats de certains administrateurs et censeurs à l'issue de l'assemblée générale du 21 mai 2024, le Conseil d'administration, lors de sa séance du 20 mars 2024 a décidé, sur proposition du comité des nominations et de la gouvernance, de présenter à ladite assemblée générale des actionnaires :

- ◆ Le renouvellement des mandats d'administrateurs de : Monsieur Augustin de Romanet de Beaune, Monsieur Séverin Cabannes, Monsieur Olivier Grunberg, La société Predica Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole, Madame Sylvia Metayer, Monsieur Jacques Gounon et Madame Fanny Letier, administratrice proposée par l'État ;
- ◆ Les nominations, en qualité de censeurs : du Secrétaire général du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, de la Présidente de la région Ile-de-France, de la Maire de la Ville de Paris, du Président de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Enfin, les services du Premier ministre de la République française ont diffusé le 20 mars 2024 le communiqué suivant :  
"Afin de garantir la bonne organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris, M. Augustin de Romanet assurera à la demande de l'État, la continuité de ses fonctions de président-directeur général d'Aéroports de Paris (ADP). À l'issue des Jeux olympiques et paralympiques, la présidente de l'Assemblée nationale et le président du Sénat seront saisis par le président de la République du nom du successeur envisagé de M. Augustin de Romanet afin que la commission intéressée de chacune des assemblées se prononce dans les conditions prévues par le cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution."

## Reconnaissance de la qualité de service des aéroports du groupe par le classement Skytrax 2024

En 2024, 6 aéroports du groupe figurent parmi les 100 meilleurs aéroports mondiaux en matière de qualité de service selon le classement des World Airport Awards de l'organisme Skytrax.

Paris-Charles de Gaulle conserve sa place de meilleur aéroport d'Europe pour la troisième année consécutive, et s'établit comme 6<sup>ème</sup> meilleur aéroport au monde (contre 5<sup>ème</sup> en 2023 et 6<sup>ème</sup> en 2022). Paris-Orly continue sa nette progression, au 30<sup>ème</sup> rang mondial (contre 39<sup>ème</sup> en 2023 et 46<sup>ème</sup> en 2022) et est nommé meilleur aéroport régional en Europe.

À l'international, 4 autres aéroports du réseau figurent parmi les 100 meilleurs aéroports :

- ◆ Indira Gandhi à Delhi a maintenu sa place en 36<sup>ème</sup> position, et demeure le meilleur aéroport en Inde et en Asie du Sud ;
- ◆ Médine en 50<sup>ème</sup> position (+ 2 places) et est nommé meilleur aéroport régional au Moyen-Orient ;
- ◆ Rajiv Gandhi à Hyderabad en 61<sup>ème</sup> position (+ 4 places) ;
- ◆ Goa, qui fait son entrée dans le top 100, en 92<sup>ème</sup> position.

## Détail du chiffre d'affaires consolidé – 1<sup>er</sup> trimestre 2024

(en millions d'euros)	T1 2024	T1 2023	Var. 2024/2023	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 324</b>	<b>1 194</b>	<b>+ 130 M€</b>	<b>+ 10,9 %</b>
Activités aéronautiques	447	430	+ 17 M€	+ 4,0 %
Commerces et services	426	384	+ 42 M€	+ 11,1 %
<i>dont Extime Duty Free Paris</i>	175	159	+ 16 M€	+ 10,2 %
<i>dont Extime Travel Essentials Paris</i>	35	21	+ 14 M€	+ 64,3 %
Immobilier	97	93	+ 4 M€	+ 4,0 %
International & développements aéroportuaires	389	321	+ 68 M€	+ 21,3 %
<i>dont TAV Airports</i>	321	250	+ 71 M€	+ 28,2 %
<i>dont AIG</i>	57	61	- 4 M€	- 7,1 %
Autres activités	43	44	- 1 M€	- 1,5 %
Eliminations inter-segments	(80)	(78)	- 1 M€	+ 1,8 %

## Analyse par segment

### Activités aéronautiques – Plateformes parisiennes

(en millions d'euros)	T1 2024	T1 2023	Var. 2024/2023	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>447</b>	<b>430</b>	<b>+ 17 M€</b>	<b>+ 4,0 %</b>
Redevances aéronautiques	257	247	+ 10 M€	+ 4,0 %
Redevances passagers	162	152	+ 9 M€	+ 6,2 %
Redevances atterrissage	56	56	+ 1 M€	+ 1,0 %
Redevances stationnement	39	39	- 0 M€	- 0,7 %
Redevances spécialisées	62	59	+ 3 M€	+ 5,6 %
Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire	123	116	+ 7 M€	+ 6,3 %
Autres produits	6	9	- 3 M€	- 36,9 %

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024, le **chiffre d'affaires du segment Activités aéronautiques**, qui correspond aux seules activités aéroportuaires assurées par Aéroports de Paris en tant que gestionnaire des plateformes parisiennes, est en hausse de + 4,0 %, à 447 millions d'euros.

Le produit des **redevances aéronautiques** (redevances par passager, d'atterrissage et de stationnement) a augmenté de + 4,0 %, à 257 millions d'euros :

- ◆ le produit de la redevance par passager, est en hausse de + 6,2 %, liée à la croissance du trafic passagers (+ 4,4 %) et reflétant l'évolution du *mix trafic* avec une hausse de la part du trafic international (voir trafic par faisceaux en page 9) ;
- ◆ le produit de la redevance d'atterrissage et de la redevance de stationnement évoluent respectivement de + 1,0 % et de - 0,7 % traduisant la stabilité du nombre de mouvements d'avions.

Le produit des **redevances spécialisées** est en hausse de + 5,6 %, à 62 millions d'euros, liée à la hausse du trafic passagers.

Pour rappel, les tarifs des redevances applicables pour les aéroports parisiens figurent sur le [site internet de la société](#), et leurs évolutions pour les périodes tarifaires débutant respectivement le 1<sup>er</sup> avril 2023 et le 1<sup>er</sup> avril 2024 figurent en annexe 2 du présent document.

Les **revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire** sont en hausse de + 6,3 %, à 123 millions d'euros. Ces revenus étant déterminés par les coûts (y compris amortissements) de ces activités, le chiffre d'affaires n'évolue pas proportionnellement au trafic passagers.

Les **autres produits**, constitués notamment de refacturations à la Direction des Services de la Navigation Aérienne, de locations liées à l'exploitation des aérogares et d'autres prestations de travaux réalisées pour des tiers, sont en baisse de - 36,9 % à 6 millions d'euros, malgré la hausse de l'activité. Cette variation s'explique par le reclassement, pour 6 millions d'euros, du chiffre d'affaires d'une partie des activités locatives en aérogare, désormais comptabilisées dans les recettes locatives, au sein du segment Commerces et Services.

## Commerces et services – Plateformes parisiennes

(en millions d'euros)	T1 2024	T1 2023	Var. 2024/2023	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>426</b>	<b>384</b>	<b>+ 42 M€</b>	<b>+ 11,1 %</b>
Activités commerciales	261	234	+ 27 M€	+ 11,6 %
Extime Duty Free Paris	175	159	+ 16 M€	+ 10,2 %
Extime Travel Essentials Paris	35	21	+ 14 M€	+ 64,3 %
Autres Boutiques et Bars et Restaurants	28	35	- 7 M€	- 20,3 %
Publicité	12	9	+ 3 M€	+ 31,3 %
Autres produits commerciaux	11	9	+ 2 M€	+ 17,0 %
Parcs et accès	41	38	+ 3 M€	+ 7,6 %
Prestations industrielles	58	55	+ 3 M€	+ 5,4 %
Recettes locatives	50	39	+ 11 M€	+ 27,8 %
Autres produits	16	17	- 1 M€	- 7,8 %

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024, le **chiffre d'affaires du segment Commerces et services**, qui se rapporte aux seules activités parisiennes, est en hausse de + 11,1 %, à 426 millions d'euros.

Le **chiffre d'affaires des activités commerciales** se compose des revenus perçus côté pistes et côté ville sur les boutiques, les bars et restaurants, les activités banques et change et les loueurs de voitures ainsi que le chiffre d'affaires lié à la publicité. Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024, le chiffre d'affaires des activités commerciales est en hausse de + 11,6 %, à 261 millions d'euros, du fait :

- ◆ de l'évolution des chiffres d'affaires d'Extime Duty Free Paris (+ 10,2 % à 175 millions d'euros) et d'Extime Travel Essentials (+ 64,3 %, à 35 millions d'euros) tirés par la hausse de la fréquentation et de celle du nombre de points de ventes opérés.

Depuis le lancement d'Extime Travel Essentials, le nouveau contrat avec Lagardère Travel Retail, co-actionnaire à 50 % de la société, entraîne un changement de méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires depuis le 1<sup>er</sup> février 2024. Les comptes consolidés du Groupe ADP intègrent ainsi depuis cette date l'intégralité du chiffre d'affaires et des charges d'Extime Travel Essentials, contre un chiffre d'affaires et des charges nets des coûts directs auparavant. En excluant l'effet de ce changement, globalement neutre sur l'EBITDA consolidé du groupe, le chiffre d'affaires d'Extime Travel Essentials au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 est en hausse de + 10,5 %. Voir Annexe 3 du présent communiqué.

- ◆ de l'évolution du chiffre d'affaires des Autres Boutiques et Bars & Restaurants en baisse de - 20,3 %, à 28 millions d'euros. En excluant l'effet du changement de méthode de consolidation d'Extime Food & Beverage Paris, le chiffre d'affaires des Autres Boutiques et Bars & Restaurants est en hausse de + 25,1 %.

Pour rappel, en 2023, le chiffre d'affaires d'Extime Food & Beverage était comptabilisé par intégration globale dans les comptes consolidés du groupe, jusqu'à la prise de participation de 50 % du capital social de la société par Select Service Partner en octobre 2023. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, son chiffre d'affaires s'élevait à 13 millions d'euros et était comptabilisé dans "Autres boutiques, Bars et Restaurants". Voir en annexe 3 du présent communiqué.

- ◆ de l'évolution du chiffre d'affaires de la publicité, en hausse de + 31,3 %, à 12 millions d'euros tiré par la hausse de la fréquentation.

Le chiffre d'affaires des **parkings** est en hausse de + 7,6 %, à 41 millions d'euros, en lien avec la hausse du trafic passagers.

Le chiffre d'affaires des **prestations industrielles** (fourniture d'électricité et d'eau) est en hausse de + 5,4 %, à 58 millions d'euros.

Le produit des **recettes locatives** (locations de locaux en aéroports) est en hausse de + 27,8 %, à 50 millions d'euros. Cette hausse s'explique en partie par la reprise de l'activité, ainsi que par le reclassement, pour 6 millions d'euros, du chiffre d'affaires d'une partie des activités locatives en aéroport, précédemment comptabilisées au sein des Autres produits du segment Activités aéronautiques.

Les **recettes des autres produits** (essentiellement constitués de prestations internes) sont en baisse de - 7,8 %, à 16 millions d'euros, en raison notamment d'une baisse des refacturations de travaux liés aux projets de la Société des Grands Projets (ex Société du Grand Paris).

## Immobilier – Plateformes parisiennes

(en millions d'euros)	T1 2024	T1 2023	2024/2023	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>97</b>	<b>93</b>	<b>+ 4 M€</b>	<b>+ 4,0 %</b>
Chiffre d'affaires externe	87	81	+ 6 M€	+ 6,9 %
<i>Terrains</i>	33	33	-	- 1,2 %
<i>Bâtiments</i>	28	23	+ 5 M€	+ 23,9 %
<i>Autres</i>	26	26	+ 1 M€	+ 2,6 %
Chiffre d'affaires interne	10	12	- 2 M€	- 16,6 %

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024, le **chiffre d'affaires du segment Immobilier**, qui se rapporte aux seules activités parisiennes, est en hausse de + 4,0 %, à 97 millions d'euros.

Le **chiffre d'affaires externe**, réalisé avec des tiers, est en hausse de + 6,9 %, à 87 millions d'euros, notamment du fait de loyers additionnels relatifs à des bâtiments livrés, acquis ou mis en location à des tiers en 2023 et de l'effet de l'application contractuelle d'indexations des loyers.

Le **chiffre d'affaires interne** est en baisse de - 16,6 %, à 10 millions d'euros. Cette baisse s'explique notamment par la moindre utilisation en interne de bureaux liée à la mise en place d'une nouvelle organisation en *flex office*. Les surfaces ainsi libérées sont à terme destinées à être louées à des tiers.

## International et développements aéroportuaires

(en millions d'euros)	T1 2024	T1 2023	2024/2023	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>389</b>	<b>321</b>	<b>+ 68 M€</b>	<b>+ 21,3 %</b>
ADP International	64	64	-	- 0,4 %
<i>dont AIG</i>	57	61	- 4 M€	- 7,1 %
<i>dont ADP Ingénierie</i>	6	2	+ 4 M€	-
TAV Airports	321	250	+ 71 M€	+ 28,2 %
Société de Distribution Aéroportuaire Croatie	4	3	+ 1 M€	+ 25,7 %

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024, le **chiffre d'affaires du segment International et développements aéroportuaires** est en hausse de + 21,3 %, à 389 millions d'euros, du fait de la hausse du chiffre d'affaires de TAV Airports.

Le chiffre d'affaires d'**AIG** est en baisse de - 7,1 %, à 57 millions d'euros, du fait notamment de l'effet de la baisse de - 4,6 % du trafic passagers enregistrée à Amman sur le produit des redevances aéronautiques.

Le chiffre d'affaires de **TAV Airports** est en hausse de + 28,2 %, à 321 millions d'euros, du fait notamment de la hausse de + 21,8 % du trafic de TAV Airports. L'évolution du chiffre d'affaires est tirée en particulier par :

- ◆ les actifs internationaux de TAV Airports, notamment à Almaty pour + 17 millions d'euros (+ 17,8 %) et en Géorgie pour + 4 millions d'euros (+ 18,9 %) ;
- ◆ les actifs turcs de TAV Airports, notamment Ankara pour + 10 millions d'euros (+ 168,8 %) et Izmir pour + 3 million d'euros (+ 20,5 %) ;
- ◆ les sociétés de services de TAV Airports, notamment TAV OS (salons aéroportuaires) pour + 18 millions d'euros (+ 92,2 %) et Havas (assistance en escale) pour + 10 millions d'euros (+ 24,2 %).

## Autres activités

(en millions d'euros)	T1 2024	T1 2023	Var. 2024/2023	
<b>Produits</b>	<b>43</b>	<b>44</b>	<b>- 1 M€</b>	<b>- 1,5 %</b>
<i>Hub One</i>	40	40	-	+ 1,0 %

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024, le **produit du segment Autres activités** est en baisse de - 1,5 %, à 43 millions d'euros.

## Trafic Groupe<sup>5</sup>

	T1 2024	
	Passagers	Var. 24/23
Paris-CDG	15 059 671	+ 5,2 %
Paris-Orly	6 917 058	+ 2,7 %
<b>Total Paris Aéroport</b>	<b>21 976 729</b>	<b>+ 4,4 %</b>
Antalya	3 323 782	+ 21,4 %
Almaty	2 503 740	+ 31,0 %
Ankara	2 887 966	+ 17,2 %
Izmir	2 232 956	+ 15,0 %
Bodrum	295 727	+ 11,9 %
Gazipaşa	135 651	+ 29,1 %
Médine	3 066 097	+ 22,9 %
Tunisie	247 425	+ 36,4 %
Géorgie	1 015 610	+ 28,5 %
Macédoine du Nord	641 405	+ 29,9 %
Zagreb	795 752	+ 14,5 %
<b>Total TAV Airports</b>	<b>17 146 111</b>	<b>+ 21,8 %</b>
New Delhi	19 198 091	+ 8,2 %
Hyderabad	6 475 093	+ 13,4 %
Medan	1 703 948	- 6,5 %
Goa	1 339 320	+ 101,7 %
<b>Total GMR Airports</b>	<b>28 716 452</b>	<b>+ 10,7 %</b>
Santiago du Chili	7 047 137	+ 18,4 %
Amman	1 968 993	- 4,6 %
Autres aéroports <sup>6</sup>	206 857	+ 9,8 %
<b>GROUPE ADP</b>	<b>77 062 279</b>	<b>+ 11,3 %</b>

<sup>5</sup> Le trafic groupe intègre le trafic des aéroports opérés par le groupe ADP en pleine propriété (y compris partielle) ou en concession, accueillant du trafic commercial régulier de passagers, à l'exclusion des aéroports sous contrat de gestion. L'historique du trafic depuis 2019 des différentes plateformes du groupe est disponible sur le [site internet de la société](#).

<sup>6</sup> Aéroports d'Antananarivo et Nosy Be.

## Trafic à Paris Aéroport

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2024, le trafic de Paris Aéroport est en hausse de + 4,4 % avec un total de 22,0 millions de passagers.

Le nombre de mouvements d'avions à Paris Aéroport est stable à 141 733 mouvements, dont 99 187 mouvements à Paris-Charles de Gaulle, en hausse de + 0,6 %, et 42 546 mouvements à Paris-Orly, en baisse de - 1,4 %.

La répartition géographique du trafic passagers figure dans le tableau ci-dessous :

Répartition géographique	Part du trafic T1 2024	T1 2024 Part du trafic T1 2024	Var. 24/23 en passagers
<b>France métropolitaine</b>	<b>11,8 %</b>	<b>12,9 %</b>	<b>- 4,8 %</b>
<b>DROM/COM</b>	<b>5,7 %</b>	<b>5,7 %</b>	<b>+ 3,9 %</b>
<i>Espace Schengen</i>	34,2 %	34,2 %	+ 4,4 %
<i>Royaume Uni et UE hors Schengen</i>	6,6 %	6,4 %	+ 8,3 %
<i>Autre Europe</i>	2,3 %	2,1 %	+ 14,0 %
<b>Europe</b>	<b>43,0 %</b>	<b>42,6 %</b>	<b>+ 5,4 %</b>
<i>Afrique</i>	13,5 %	14,0 %	+ 0,4 %
<i>Amérique du Nord</i>	10,6 %	10,3 %	+ 7,1 %
<i>Amérique Latine</i>	3,3 %	3,5 %	- 0,7 %
<i>Moyen-Orient</i>	5,7 %	6,1 %	- 3,7 %
<i>Asie-Pacifique</i>	6,4 %	4,7 %	+ 41,9 %
<b>Autre International</b>	<b>39,5 %</b>	<b>38,7 %</b>	<b>+ 6,5 %</b>
<b>PARIS AEROPORT</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>+ 4,4 %</b>

	T1 2024	T1 2023	Var. 24/23
Taux de corresp.	21,0 %	22,6 %	- 1,6 pt
Taux de remplissage	84,1 %	83,4 %	+ 0,7 pt

## Rappel des hypothèses de trafic, prévisions et objectifs financiers 2024-2025

Dans le cadre de la feuille de route stratégique 2025 *Pioneers* communiquée le 16 février 2022, le Groupe ADP a énoncé des objectifs à horizon 2025. Ces derniers ont été bâtis sur des hypothèses d'absence de nouvelles restrictions ou fermetures d'aéroports liés à la crise sanitaire, de stabilité du modèle économique à Paris et d'absence de volatilité anormalement élevée en matière de taux de change et de taux d'inflation. Ils ont par ailleurs été construits sur la base du périmètre de consolidation à fin 2023, sans hypothèse d'évolution à horizon 2025.

Approchant de son niveau de trafic 2019 à Paris et le dépassant à l'international, tout en ayant déjà surpassé le niveau d'EBITDA consolidé de 2019, le groupe s'attend à progressivement enregistrer des taux de croissance proches de ceux connus avant la crise Covid-19. En outre, l'entrée en vigueur de la nouvelle taxe applicable aux grandes infrastructures de transport en France a des impacts sur la trajectoire financière du Groupe. Pour ces raisons, Groupe ADP a actualisé le 14 février 2024 (voir le [communiqué](#)) ses hypothèses, objectifs et prévisions 2024 - 2025 et renoué avec une sélection d'indicateurs permettant une lecture directe de l'évolution de sa performance sans référence à 2019.

Il est précisé que toute nouvelle évolution par rapport aux hypothèses sur lesquelles reposent les objectifs du groupe pourrait avoir des effets sur le volume de trafic et les indicateurs financiers 2025 *Pioneers*.

	2024	2025
<b>Hypothèse de trafic du Groupe<sup>7</sup></b> % de croissance par comparaison à l'année précédente	Croissance supérieure à + 8,0 % par comparaison à 2023	-
<b>Hypothèse de trafic à Paris Aéroport</b> % de croissance par comparaison à l'année précédente	Croissance de + 3,5 % à + 5,0 % par comparaison à 2023	Croissance de + 2,5 % à + 4,0 % par comparaison à 2024
<b>CA / Pax Extime Paris<sup>8</sup></b> % de croissance par comparaison à 2023	-	+ 3,0 à + 5,0 % par comparaison à 2023
<b>EBITDA</b> % de croissance par comparaison à l'année précédente	Croissance supérieure à + 4,0 % par comparaison à 2023	Croissance supérieure à + 7,0 % par comparaison à 2024
<b>Investissements groupe</b> (excl. invest. financiers)	c. 1,3 milliard d'euros par an en moyenne entre 2023 et 2025, en euros courants	
<b>Investissements ADP SA</b> (excl. invest. financiers, incl. régulé et non régulé)	c. 900 millions d'euros par an en moyenne entre 2023 et 2025, en euros courants	
<b>Ratio Dette financière nette / EBITDA</b> incl. croissance ciblée à l'international	-	3,5x - 4,0x
<b>Dividendes</b> en % du RNPG au titre de l'année N, versé en N+1	Taux de distribution de 60 % Plancher à 3 €/action	

<sup>7</sup> Le trafic groupe intègre les aéroports opérés par le Groupe ADP en pleine propriété (y compris Almaty) ou en concession, accueillant du trafic commercial régulier de passagers, à l'exclusion des aéroports sous contrat de gestion. L'historique du trafic depuis 2019 des différentes plateformes du groupe est disponible sur le [site internet de la société](#).

<sup>8</sup> CA / Pax Extime : Chiffre d'affaires par passager dans les activités en zone réservée : Boutiques, bars & restaurants, bureaux de change & détaxe, salons commerciaux, accueils VIP, publicité et autres services payants en zone réservée.

## Calendrier financier<sup>9</sup>

---

### Conférence du chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre

Une **conférence téléphonique** (audiocast en anglais) aura lieu le **vendredi 26 avril 2024 à 08h30 (CET)**. La présentation peut être suivie en direct aux liens suivants, lesquels sont également affichés sur le [site internet du Groupe ADP](#) :

Une **retransmission en direct** de la conférence sera disponible au lien suivant : [webcast \(anglais uniquement\)](#)

L'**inscription pour participer** à la session de questions-réponses est disponible au lien suivant : [inscription à l'appel](#)

### Assemblée générale & versement du dividende

- ◆ **Assemblée générale** des actionnaires - 21 mai 2024
- ◆ Détachement du **dividende**<sup>10</sup> - 10 juin 2024
- ◆ Mise en paiement du **dividende**<sup>10</sup> - 12 juin 2024

### Publications financières

- ◆ **Résultats semestriels 2024** - Publication des résultats le 23 juillet 2024, après bourse, à 17h45 (CET)
- ◆ **Chiffre d'affaires des 9 premiers mois de 2024** - Publication le 24 octobre 2024, après bourse, à 17h45 (CET)

### Prochaine conférence thématique

- ◆ Conférence thématique **GMR Airports** (virtuel) : Postérieurement à la réalisation de la **fusion** envisagée<sup>11</sup>, entre GIL et GAL (attendue au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024)

## Déclarations prospectives

---

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Des informations prospectives (y compris, le cas échéant, des prévisions et des objectifs) sont incluses dans cette présentation. Ces informations prospectives sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables à la date de diffusion du présent document mais qui peuvent cependant s'avérer inexactes et sont, en tout état de cause, sujettes à des risques. Il n'existe donc aucune certitude que les événements prévus auront lieu ou que les résultats attendus seront effectivement obtenus. Des informations détaillées sur ces risques potentiels et incertitudes susceptibles d'entraîner des différences entre les résultats envisagés et ceux effectivement obtenus sont disponibles dans le document de référence déposé auprès de l'autorité française des marchés financiers (AMF) le 12 avril 2024 sous le numéro D.24-0280. Ces documents sont consultables en ligne sur le site internet de l'AMF à l'adresse [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) ou celui d'Aéroports de Paris à l'adresse [www.parisaeroports.fr](http://www.parisaeroports.fr).

Aéroports de Paris ne s'engage pas et n'a pas l'obligation de mettre à jour les informations de nature prévisionnelle contenues dans ce document pour refléter les faits et circonstances postérieurs à la date de cette présentation.

## Définitions

---

La définition et le calcul des indicateurs alternatifs de performance (IAP) ainsi que la segmentation des activités du groupe présentés dans ce communiqué sont décrits en annexe 1 du présent communiqué et publiés intégralement dans le document d'enregistrement universel du groupe.

Il est disponible sur le site internet du Groupe : [Information réglementée AMF](#).

**Contacts Relations Investisseurs : Cécile Combeau +33 6 32 35 01 46 et Elliott Roch +33 6 98 90 85 14 - invest@adp.fr**

**Contact Presse : Justine Léger, responsable pôle Médias et Réputation + 33 1 74 25 23 23**

Le Groupe ADP aménage et exploite des plateformes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. En 2023, le groupe a accueilli sous sa marque Paris Aéroport 99,7 millions de passagers sur Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly et près de 336,4 millions de passagers au travers d'aéroports gérés à l'étranger. Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2023, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 5 495 millions d'euros et le résultat net part du groupe à 631 millions d'euros.

Aéroports de Paris SA au capital de 296 881 806 euros. Siège social : 1 rue de France, Tremblay-en-France 93290. RCS Bobigny 552 016 628..

[groupeadp.fr](http://groupeadp.fr)

<sup>9</sup> Sous réserves de modifications

<sup>10</sup> Sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires, prévue le 21 mai 2024, et statuant sur les comptes 2023.

<sup>11</sup> Voir le [communiqué de presse du 19 mars 2023](#).

## Annexe 1 – Définitions

La définition et le calcul des indicateurs alternatifs de performance (IAP) ainsi que la segmentation des activités du groupe présentés dans ce communiqué sont publiés intégralement dans le document d'enregistrement universel d'Aéroports de Paris.

Il est disponible sur le site internet du groupe : <https://www.parisaeroport.fr/groupe/finances/information-reglementee-amf>.

### Indicateurs financiers :

- ◆ **L'EBITDA** correspond à la mesure de la performance opérationnelle de la société mère et de ses filiales. Il est constitué du chiffre d'affaires et des autres produits opérationnels courants diminués des achats et charges courantes opérationnelles à l'exclusion des amortissements et des dépréciations d'actifs corporels et incorporels.
- ◆ **La marge d'EBITDA** est le ratio correspondant au rapport : EBITDA / Chiffre d'affaires.
- ◆ **L'endettement financier brut** tel que défini par le Groupe ADP comprend les emprunts et dettes financières à long et à court terme (y compris les intérêts courus et les dérivés passifs de couverture de juste valeur afférents à ces dettes, ainsi que les dettes de location) et les dettes liées aux options de vente des minoritaires (présentées en Autres dettes et en Autres passifs non courants).
- ◆ **L'endettement financier net (ou dette financière nette)** tel que défini par le Groupe ADP correspond à l'endettement financier brut diminué, des dérivés actifs de couverture de juste valeur, de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des liquidités soumises à restriction.
- ◆ **Le ratio dette financière nette/EBITDA** est le ratio correspondant au rapport : endettement financier net / EBITDA, il mesure la capacité de l'entreprise à rembourser sa dette sur la base de son EBITDA.

### Indicateurs opérationnels :

- ◆ **Le CA / Pax Extime Paris** ou **Chiffre d'affaires par passager Extime Paris** correspond au rapport : Chiffre d'affaires dans les activités en zone réservée : Boutiques, bars & restaurants, bureaux de change & détaxe, salons commerciaux, accueils VIP, publicité et autres services payants en zone réservée, divisé par le nombre de passagers au départ à Paris Aéroport. Cet indicateur remplace depuis l'année 2022 l'indicateur "Chiffre d'affaires par passager", correspondant au rapport : Chiffre d'affaires des boutiques en zone réservée uniquement / Passager au départ à Paris Aéroport.
- ◆ **Le trafic groupe** intègre les aéroports opérés par le groupe ADP en pleine propriété (y compris partielle) ou en concession, accueillant du trafic commercial régulier de passagers, à l'exclusion des aéroports sous contrat de gestion. À date, il comprend ainsi le trafic des aéroports ci-après.

L'historique du trafic de ces aéroports depuis 2019 est disponible sur le [site internet de la société](#).

Sous-groupe	Aéroport	Pays
<b>Paris Aéroport</b>	Paris-Charles de Gaulle	France
	Paris-Orly	France
<b>TAV Airports</b>	Antalya	Turquie
	Almaty	Kazakhstan
	Ankara	Turquie
	Izmir	Turquie
	Bodrum	Turquie
	Gazipasa	Turquie
	Médine	Arabie Saoudite
	Monastir	Tunisie
	Enfidha	Tunisie
	Tbilissi	Géorgie
	Batumi	Géorgie
	Skopje	Macédoine du Nord
	Ohrid	Macédoine du Nord
Zagreb	Croatie	
<b>GMR Airports</b>	Delhi	Inde
	Hyderabad	Inde
	Medan	Indonésie
	Goa	Inde
<b>ADP International</b>	Santiago du Chili	Chili
	Amman	Jordanie
	Antananarivo	Madagascar
	Nosy Be	Madagascar

## Annexe 2 – Evolution des tarifs des redevances à Paris Aéroport

---

Par sa décision n°2024-001 du 18 janvier 2024, publiée le 12 février 2024, l'ART a homologué les tarifs des redevances aéroportuaires d'Aéroports de Paris pour la période tarifaire du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025. La proposition homologuée se traduit par une évolution tarifaire moyenne de + 4,5 % pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, principalement portée par les redevances dont l'assiette de facturation est le passager. Les évolutions sont ainsi différenciées par redevance, avec notamment une hausse moyenne de + 6,7 % de la redevance par passager, une hausse moyenne de + 1,5 % de la redevance d'atterrissage et une diminution moyenne de la redevance de stationnement de - 0,3 %.

Pour l'aéroport de Paris-Le Bourget, l'évolution tarifaire est une hausse moyenne des redevances de + 5,4 % environ, qui résulte d'une hausse de + 5 % du tarif de la redevance d'atterrissage, d'une évolution des coefficients de modulation acoustique pour les aéronefs du groupe 6 applicables à cette même redevance, d'une hausse de + 5,4 % du tarif de la redevance de stationnement et d'une hausse de + 1,5 % du tarif de la redevance relative à la fourniture de titres de circulation aéroportuaire.

La proposition d'Aéroports de Paris intégrait des premières évolutions en lien avec la comptabilité analytique, pour lesquelles l'ART a invité Aéroports de Paris à compléter ses analyses d'ici la fin de la période transitoire, au 31 décembre 2025. Par ailleurs, l'ART a confirmé que la quote-part retenue dans la proposition tarifaire d'Aéroports de Paris de la taxe sur les infrastructures de transport de longue distance, créée par la loi de finances initiale pour 2024, pouvait bien être couverte par les redevances aéroportuaires. Enfin, l'ART a précisé avoir estimé le coût moyen pondéré du capital (CMPC) à 4,5 % pour le périmètre régulé dans le cadre de sa décision d'homologation tarifaire.

Par sa décision n°2022-087 du 8 décembre 2022, publiée le 13 janvier 2023, l'ART a homologué les tarifs des redevances aéroportuaires d'Aéroports de Paris pour la période tarifaire du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024. La proposition homologuée se traduit par une stabilité tarifaire en moyenne pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, les évolutions tarifaires se compensant entre elles. Ces mesures consistent notamment à diminuer la redevance de stationnement de - 2,7 % environ, augmenter la redevance d'assistance aux passagers handicapés et à mobilité réduite de + 2,5 % à Paris-Charles de Gaulle et de + 10 % à Paris-Orly et à augmenter de + 7 % le tarif annuel de la part fixe pour les comptoirs d'enregistrement de la redevance pour mise à disposition de banques d'enregistrement et d'embarquement et traitement des bagages locaux sur les aéroports de Paris-Orly et de Paris-Charles de Gaulle.

Pour l'aéroport de Paris-Le Bourget, l'évolution tarifaire est une hausse moyenne des redevances de + 2,5 % environ, qui résulte d'une hausse de + 2,1 % du tarif de la redevance d'atterrissage, d'une évolution des coefficients de modulation acoustique pour les aéronefs du groupe 6, d'un gel du tarif de la redevance relative à la fourniture de titres de circulation aéroportuaire et d'une hausse de + 2,5 % du tarif de la redevance de stationnement. Il est rappelé que les redevances applicables sont disponibles sur le site internet de la société.

A toutes fins utiles, il est rappelé que les redevances applicables sont disponibles sur le site internet de la société.

## Annexe 3 – Impact du changement de méthode de consolidation d'Extime Food & Beverage Paris et de reconnaissance du chiffre d'affaires d'Extime Travel Essentials sur les comptes consolidés de Groupe ADP

Pour rappel, les comptes d'Extime Food & Beverage Paris, consolidés par intégration globale jusqu'à la prise participation de 50 % du capital de la société par Select Service Partner en octobre 2023, sont depuis comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Depuis le lancement d'Extime Travel Essentials Paris, le nouveau contrat avec Lagardère Travel Retail, co-actionnaire à 50 % de la société, entraîne un changement de méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires depuis le 1<sup>er</sup> février 2024. Les comptes consolidés du Groupe ADP intègrent ainsi depuis cette date l'intégralité du chiffre d'affaires et des charges d'Extime Travel Essentials Paris, contre un chiffre d'affaires et des charges nets des coûts directs auparavant.

Afin de permettre la comparabilité entre l'exercice 2024 et 2023, sont présentés ci-dessous :

- ◆ (1) Un résumé des comptes consolidés 2023 du Groupe ADP ;
- ◆ (2) L'impact sur les comptes consolidés 2023 du Groupe ADP dans l'hypothèse où les comptes de la société Extime Food & Beverage Paris avaient été comptabilisés par Aéroports de Paris selon la méthode de la mise en équivalence sur l'ensemble de l'exercice, c'est-à-dire selon le même mode de consolidation que celui qui est appliqué en 2024.
- ◆ (3) L'impact sur les comptes consolidés 2023 du Groupe ADP dans l'hypothèse où la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des charges d'Extime Travel Essentials (ex-Relay@ADP) appliquée est la même que celle qui est appliquée depuis le 1<sup>er</sup> février 2024.
- ◆ (4) Un résumé (non audité) des comptes consolidés 2023 du Groupe ADP tenant compte des deux impacts pré-cités.

<i>(en millions d'euros)</i>	(1) FY 2023	(2) Impact 2023 du changement de méthode de consolidation de Extime F&B (non audité)	(3) Impact 2023 du changement de méthode de reconnaissance du CA et des charges d'Extime Travel Essentials Paris (ex. Relay@ADP) (non audité)	(4) FY 2023 Hors consolidation d'Extime F&B Paris et à méthode constante Extime Travel Essentials Paris (non audité)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>5 495</b>	<b>- 39 M€</b>	<b>+ 56 M€</b>	<b>5 512</b>
<b>dont segment Commerces &amp; Services</b>	<b>1 766</b>	<b>- 40 M€</b>	<b>+ 56 M€</b>	<b>1 783</b>
Activités commerciales	1 135	- 42 M€	+ 56 M€	1 149
Extime Duty Free Paris	756	-	-	756
Extime Travel Essentials Paris (ex. Relay@ADP)	118	-	+ 56 M€	174
Autres Boutiques et Bars et Restaurants	159	- 42 M€	-	117
Publicité	55	-	-	55
Autres produits commerciaux	46	-	-	46
Parcs et accès	173	-	-	173
Prestations industrielles	198	-	-	199
Recettes locatives	179	+ 2 M€	-	180
Autres produits	82	-	-	82
<b>dont éliminations inter-segments</b>	<b>(305)</b>	<b>+ 1 M€</b>	<b>-</b>	<b>(305)</b>
Charges courantes	(3 597)	+ 38 M€	- 57 M€	(3 616)
Autres charges et produits	58	-	+ 1 M€	59
<b>EBITDA</b>	<b>1 956</b>	<b>- 1 M€</b>	<b>-</b>	<b>1 955</b>
EBITDA / Chiffre d'affaires	35,6 %	+ 0,2 pt	- 0,4 pt	35,5 %
Dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels	(792)	+ 1 M€	-	(791)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	75	+ 1 M€	-	76
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1 239</b>	<b>+ 1 M€</b>	<b>-</b>	<b>1 240</b>
Résultat financier	(227)	+ 1 M€	-	(226)
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>631</b>	<b>+ 2 M€</b>	<b>-</b>	<b>632</b>